

PREMIERE PARTIE (8pts)

Voici ce dialogue entre un enseignant et ses élèves :

- **Enseignant** : Qu'appelle-t-on catastrophe naturelle ?

- **Digbodi** : C'est quand l'eau inonde les rues, les maisons, les champs et on compte des morts et des dégâts.

- **Enseignant** : C'est tout ?

Gbati lève la main pour compléter la réponse de son ami. Mais ne put rien dire de plus.

En t'appuyant sur ce dialogue, tes connaissances et sur le document ci-après :

Consigne 1 : Montre, à partir des exemples accompagnés de leurs manifestations et des conséquences que les catastrophes ne s'arrêtent pas aux inondations.

Consigne 2 : Propose les bonnes pratiques que les populations doivent adopter pour réduire les risques de catastrophes naturelles au Togo.

Document : les catastrophes naturelles sont des événements qui peuvent engendrer des pertes matérielles et en vies humaines. Selon les estimations de l'ONU, elles feront environ 150 millions de victimes par an d'ici 2030. La réduction des risques de catastrophes naturelles est réalisée grâce à des efforts qui visent à réduire le degré de vulnérabilité des personnes, collectivités, infrastructures, services, ... et augmenter le niveau de préparation des communautés...

DEUXIEME PARTIE (6pts)

1. Réponds par vrai si l'énoncé est vrai et par faux s'il est faux (1pt)

1.1. Les résultats définitifs des élections législatives sont proclamés par la cour suprême.

1.2. Le principe de la hiérarchie des normes veut qu'une norme supérieure soit conforme à une norme inférieure.

1.3. La constitution de la 1^{ère} République fut promulguée le 05 mai 1960.

1.4. Le choix des membres du comité de classe est une pratique démocratique à l'école

2. Choisis la bonne réponse parmi les propositions entre les parenthèses (2pts)

2.1. Le domaine de « la monnaie » est une compétence : (partagée entre l'Etat et les communes ; propre à la région ; relevant uniquement du domaine de l'Etat).

2.2. La constitution de la quatrième République a été promulguée par (le président Faure E. GNASSINGBE ; Sylvanus OLYMPIO ; Eyadema GNASSINGBE)

2.3. Le ministre de la justice appartient au pouvoir : (législatif ; exécutif ; judiciaire).

2.4. Les résultats définitifs des élections des conseillers régionaux sont proclamés par (la CENI ; La cour Suprême ; la cour constitutionnelle)

3. Relève les lettres des pointillés du texte ci-après et écris devant chaque lettre le mot ou expression qui convient (2pts)

Texte : La constitution de la IV^e République adoptée para.....le 27 septembre 1992 etb.... le 14 octobre 1992 par le Présidentc..... prévoit lad.... des trois pouvoirs de l'Etat.

4. Fais correspondre les éléments de la liste A à ceux de la liste B. 1pt

A
Catastrophes naturelles
Genre
Interrogations et devoirs
IFAD

B
Attribut de la société
Centre de formation
Inondation
Fait biologique
Activités pédagogiques

TROISIEME PARTIE (6pts)

1. Dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe naturelles, l'Etat togolais dispose des services de prévention et de gestion des catastrophes. Citez-en deux. (1pts)

2. Dans le cadre du développement local et de l'aménagement du territoire, la commune a des compétences propres et des compétences partagées. Cite 2 exemples dans chaque cas (2pts)

3. Qu'appelle-t-on juxtaposition des territorialités ? (1pt)

4. Enumérez deux avantages de l'équité genre dans le développement socio-économique du Togo. (1pt)

5. Citez deux caractéristiques des médias en démocratie. (1pt)